

**1. DÉNOMINATION DE PROFESSION**

4 0732 07 04 Víz- és csatornarendszer-szerelő (Csőhálózat-szerelő)

**2. TRADUCTION DE LA DÉNOMINATION DE PROFESSION**

Constructeur de réseaux de canalisations (canalisateur)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE A TITRE D'INFORMATION)

**3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT**

- réaliser de manière autonome la construction de réseaux d'eau potable et d'assainissement sur la base d'un dessin technique ; réaliser la construction de réseaux de chauffage, de refroidissement ou de gaz sous la supervision d'un professionnel;
- effectuer la réalisation des joints de tuyaux, la fixation des tuyaux et l'isolation des tuyaux;
- raccorder les raccords d'évacuation de l'eau et des eaux usées ; raccorder les différents raccords au réseau de canalisations;
- mène ses activités quotidiennes en respectant les normes de santé et de sécurité au travail, de sécurité incendie et de protection de l'environnement;
- prépare les structures de support et les techniques de fixation des raccords et des tuyauteries;
- garde son espace de travail propre et bien rangé. Traite les déchets et les débris générés conformément à la réglementation en vigueur.

**4. LES MÉTIERS QUE LE TITULAIRE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT PEUT EXERCER**

7521 Constructeur de réseaux d'eau et d'assainissement

**(\*) Note explicative:**

<sup>1</sup> En langue originale. | <sup>2</sup> La traduction indicative de la dénomination. | <sup>3</sup> A remplir si nécessaire. Le supplément au certificat fournit des informations supplémentaires sur la qualification et n'a pas de statut juridique en tant que tel. Le format se base sur la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision no 2241/2004/CE.

©Union Européenne, 2002-2020 | europass.cedefop.europa.eu ©

## 5. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le supplément au certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du supplément au certificat</b></p> <p>Ministère de l'Innovation et de la Technologie</p>																
<p><b>Niveau du supplément au certificat (national ou international)</b></p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 3</p> <p>Niveau du CEC: 3</p> <p>N° DKK: 3</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p> <p>L'admission à l'examen sectoriel de base est ouverte aux personnes ayant accompli avec succès les années de scolarité requises ou aux personnes dont les connaissances préalablement acquises et déjà reconnues remplissent les exigences de l'examen sectoriel de base. L'admission à l'examen professionnel est subordonnée à l'accomplissement avec succès de toutes les années de scolarité requises et de la période ininterrompue de stage professionnel. Si l'élève est tenu de passer un examen sectoriel de base, celui-ci est pris en compte avec la pondération suivante: L'examen de base sectoriel est pondéré dans le résultat de l'examen professionnel avec la pondération suivante : Examen de base sectoriel : %, Examen professionnel : %</p>																
<p><b>Mention de série du supplément au certificat: CXK A</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du supplément au certificat: 2024.04.22</b></p>	<p><b>La dénomination des matières théorétiques et pratiques de l'examen de base sectoriel et de l'examen professionnel, ainsi que leur évaluation sur la base d'une échelle à cinq points</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2"><b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Examen professionnel</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>tâche de projet</b></td> </tr> <tr> <td>Apprentissage de canalisateur</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat de l'examen professionnel en pourcentages</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat de l'examen professionnel en notes</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	<b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis		<b>Examen professionnel</b>		<b>tâche de projet</b>		Apprentissage de canalisateur	5	Résultat de l'examen professionnel en pourcentages			100%	Résultat de l'examen professionnel en notes			5
<b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis																	
<b>Examen professionnel</b>																	
<b>tâche de projet</b>																	
Apprentissage de canalisateur	5																
Résultat de l'examen professionnel en pourcentages																	
	100%																
Résultat de l'examen professionnel en notes																	
	5																
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																	
<p><b>Base légale</b></p> <p>Décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental 319/2020 (VII. 1.) modifiant le décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Loi LXXX de 2019 sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental N° 292/2023 (VII. 6.) sur les modifications des décrets gouvernementaux résultant de l'évaluation ex-post de l'impact de la restructuration de l'enseignement et de la formation professionnels.</p>																	

## 6. MODES D'ACCÈS AU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT OFFICIELLEMENT RECONNUS

Description de la formation sectorielle initiale, de l'enseignement théorique et de la formation pratique professionnelle	Répartition du nombre total d'heures du programme

Durée totale de la formation

720 heures

### Niveau d'entrée requis:

- Formation scolaire antérieure : Enseignement primaire ou achèvement de la formation nommé « Dobbantó »
- Avis d'aptitude à la santé au travail nécessaire

### Plus d'informations:

#### MATIÈRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

	HORAIRE
Notions de soudage (Éléments de base de soudage)	12 heures
Notions de soudage (Travail des matériaux par soudage)	12 heures
Notions de soudage (soudage manuel à l'arc par dépôt d'électrode)	12 heures
Notions de soudage (soudage à l'arc sous protection gazeuse)	12 heures
Notions de soudage (soudage à la flamme)	12 heures
Notions de soudage (coupage)	12 heures
Notions de soudage (soudage à l'arc en tungstène)	12 heures
Notions de soudage (autres procédures de soudage)	12 heures
Fondements du génie civil II. (Notions des matériaux, analyse de matériaux)	12 heures
Fondements du génie civil II. (Transformation des métaux)	12 heures
Fondements du génie civil II. (Transformation des matières plastiques, polymères)	12 heures
Assainissement II. (Débouchage)	12 heures

#### MATIÈRE THÉORÉTIQUE PROFESSIONNELLE

	HORAIRE
Fondements du génie civil II. (Notions des matériaux, analyse de matériaux)	12 heures
Fondements du génie civil II. (Transformation des métaux)	12 heures
Fondements du génie civil II. (Transformation des matières plastiques, polymères)	12 heures
Assainissement II. (Débouchage)	12 heures

Stage professionnel continu

160 heures

Au Total

352 heures

Les exigences relatives à l'éducation et à l'accomplissement des formations, ainsi que les conceptions de programmes sont disponibles à l'adresse suivante: <https://ikk.hu>.

Le présent supplément au certificat a été élaboré conformément au décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) relatif à l'application de la loi sur la formation professionnelle.

**Centre national de référence : Service nationale pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes : <https://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2024.04.22

**CACHET**